

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1995**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé la meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
La titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
La titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

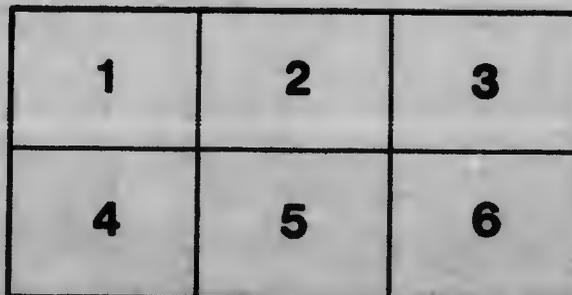
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

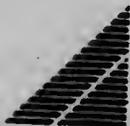
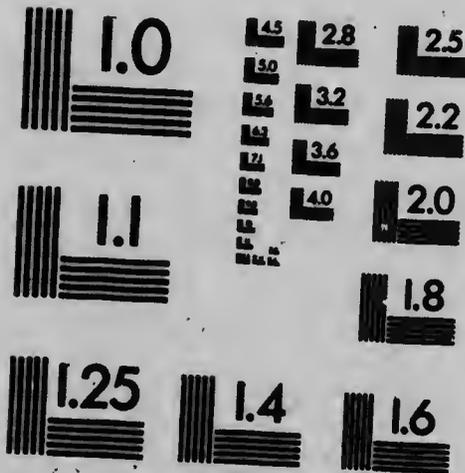
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482-0300 - Phone  
(716) 288-5989 - Fax



« Mieux vaut être vaincu que n'avoir point lutté. »

## FEUILLES DE COMBAT

OLIVAR ASSELIN



2ième FEUILLE

# La défense navale de l'empire britannique



Brève étude à l'usage des journalistes incapables de penser — au premier rang desquels l'auteur se fait un devoir de mettre le gras personnage qui à la *Patrie* porte le nom de rédacteur en chef.

---

Quinze sous l'exemplaire ; dix exemplaires pour une piastre ; soixante exemplaires pour cinq piastres. En vente dans toutes les librairies. Aussi chez l'auteur, 85 bis, rue Drolet, à Montréal.

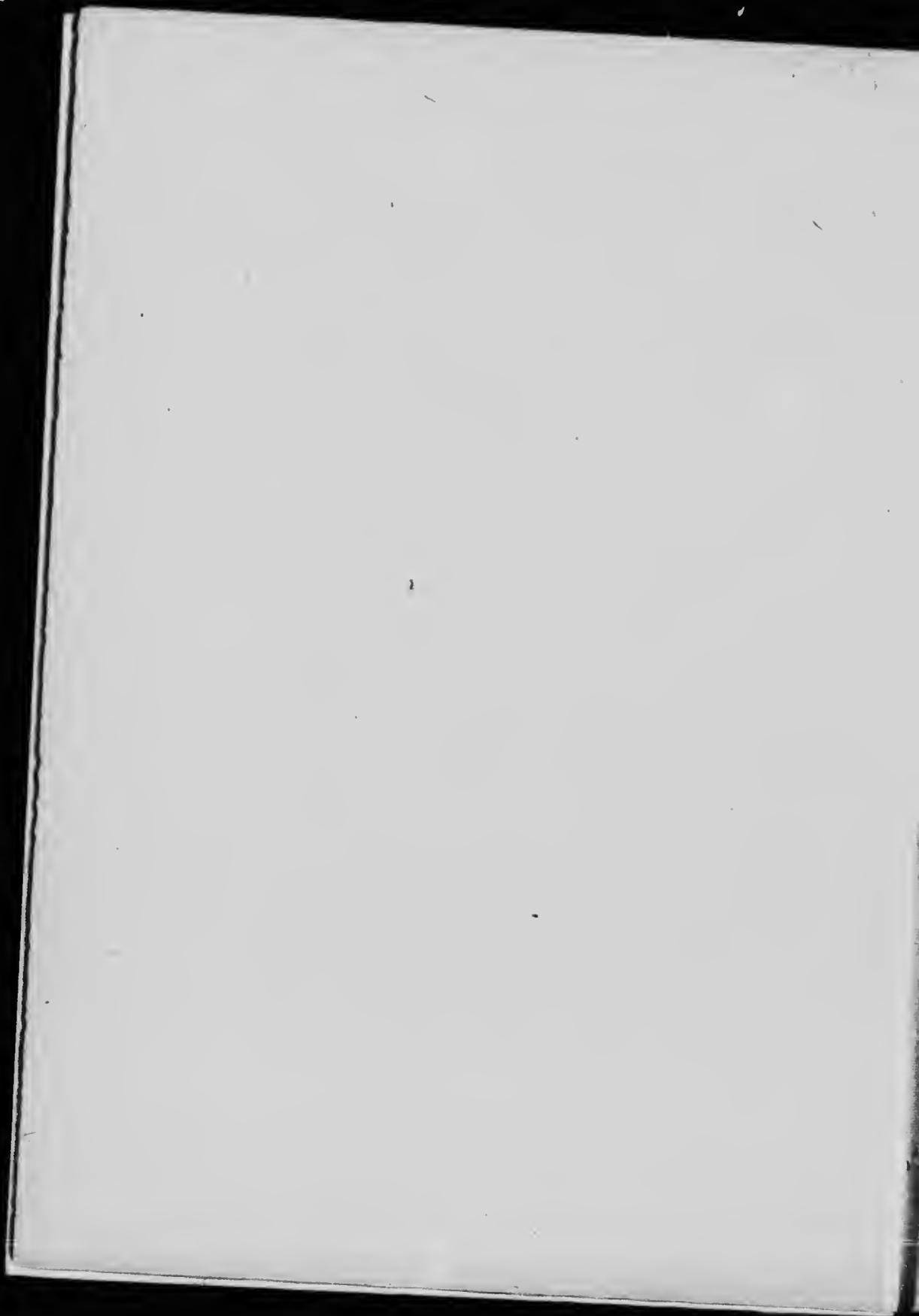


A mon bon ami Bouclé,  
en ton grand dévouement  
et d'admiration -

Olivier Bouclé -  
26/1/09

A M. HENRI BOURASSA,

le seul homme politique canadien-français qui en ces dernières années, dans la discussion des obligations des colonies envers la métropole, n'ait jamais confondu le loyalisme avec le servilisme.



# *FEUILLES DE COMBAT*

OLIVAR ASSELIN

2ième *FEUILLE*

## La défense navale de l'empire britannique



"O Canada ! mon pays, mes amours !  
CARTIER.

"He who gets the music must pay the  
piper."

(PROVERBE ANGLAIS.)



Montréal, mai 1909.

F 5029

A 883

\* \* \*

Enregistré par Olivar Asselin au bureau des droits d'auteur,  
au ministère fédéral de l'Agriculture, à Ottawa, en juin  
mil neuf cent neuf, conformément à la loi canadienne  
sur les droits d'auteur.

# LA DÉFENSE NAVALE (1)

---

On ne peut comparer l'ordre du jour de M. Laurier, touchant la défense navale, avec celui de M. Foster, sans s'apercevoir qu'il allait beaucoup plus loin.

Il est également impossible de comparer avec l'ordre du jour ministériel celui qui y fut substitué par M. Laurier à la suggestion de M. Borden, sans constater que ce troisième et dernier texte va encore plus loin que n'allait le deuxième.

Un seul journal canadien-français que nous sachions, a eu l'idée de juxtaposer les trois textes pour mieux faire ressortir la portée de chacun. Nous l'allons faire à notre tour, parce qu'il n'est pas de procédé plus loyal, et qu'il nous épargnera de longues dissertations :

---

(1) Je constate à la seconde lecture que ce travail, paru en premier lieu dans la *Revue franco-américaine* du mois de mai, se ressent, dans sa forme, de l'état de fatigue physique où je me trouvais lorsque je l'ai écrit. Le silence criminel de la presse canadienne-française sur la portée véritable de l'ordre du jour du 29 mars dernier, et les audaces inouïes déterminées en Angleterre par les déclarations insensées de notre parlement, me font cependant un devoir de le répandre le plus possible, parce qu'il renferme de bonnes choses et que, suivant le mot d'Etienne Lamy, la chance d'être utile à la cause de la vérité ne doit jamais être négligée par amour-propre d'auteur. — O. A.

**ORDRE DU JOUR FOSTER**

Vu ses ressources abondantes et variées, sa situation géographique, et obéissant à ce sentiment de fierté nationale et de confiance en ses propres forces qui doit animer un peuple fort et progressif, le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps de prendre sa juste part de responsabilité et de dépenses pour assurer convenablement la protection de ses côtes et de ses grands ports maritimes.

**ORDRE DU JOUR LAURIER**

La Chambre se rend pleinement compte du devoir qui incombe à la nation canadienne, à mesure de l'accroissement de sa population et de ses richesses, *d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.*

La Chambre réaffirme l'opinion maintes fois exprimée par les représentants du Canada que, étant données les relations constitutionnelles existant entre la mère-patrie et les colonies autonomes, *le versement au trésor impérial pour des fins navales et militaires ne constituerait pas, en ce qui concerne le Canada, une solution satisfaisante du problème de la défense.*

La Chambre a noté avec satisfaction le soulagement que le peuple canadien a apporté aux contribuables du Royaume-Uni en se chargeant du fardeau de grandes dépenses

**SOUS-AMENDEMENT LAURIER-JORDEN**

Adopté à l'unanimité par la Chambre

Cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son chiffre de population et ses richesses augmentent, *d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.*

La Chambre est d'avis que sous le régime des relations constitutionnelles actuelles entre la mère-patrie et les colonies autonomes, le paiement de contributions fixes et régulières au trésor impérial pour des fins navales et militaires ne serait pas, en autant que cela concerne le Canada, la solution la plus satisfaisante du problème de la défense.

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien en co-

nécessaire destinée à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien en coopération et relation intime

avec la marine britannique. La Chambre est fermement convaincue que, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices requis pour donner aux autorités impériales la coopération la plus loyale et la plus cordiale à toute mesure propre à maintenir l'intégrité et l'honneur de l'empire.

aux contribuables du Royaume-Uni en se chargeant du fardeau de grandes dépenses militaires qui pesaient autrefois sur le trésor impérial.

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à favoriser l'organisation d'un service naval canadien en coopération et relation intime avec la marine impériale, dans le sens indiqué par l'Amirauté lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'empire et au maintien de la paix universelle.

La Chambre est fermement convaincue que chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour prêter aux autorités impériales son concours le plus loyal et le plus cordial à toute mesure tendant au maintien de l'intégrité et de l'honneur de l'empire.

M. Laurier n'avait qu'à adopter l'ordre du jour de M. Foster et la guerre cessait aussitôt faute de motifs, et la presse ministérielle aurait eu ensuite raison de soutenir que rien n'était changé dans nos relations avec la métropole. Car l'ancien ministre des Finances avait parlé en Anglais chauvin et mégalomane, mais sa proposition n'avait rien de contraire au principe autonomiste, et s'il y attachait, lui, une portée impérialiste, il ne tenait qu'au premier-ministre de conserver aux mots leur sens intrinsèque. M. Laurier, pour une raison connue de lui seul, préféra proposer l'amendement que nous citons plus haut comme texte No 2.

Les trois premiers paragraphes de cet amendement étaient assez inoffensifs. On n'en pouvait malheureusement pas dire autant des deux autres. Dans le quatrième, le ministère concédait l'organisation d'un « service naval canadien » dirigé par l'Amirauté britannique pour les besoins de la métropole ; par le cinquième il engageait le Canada à se jeter dans toutes les guerres de la Grande-Bretagne.

Or, non seulement le troisième paragraphe a été écarté du texte définitif et le cinquième maintenu, mais le deuxième a été modifié de manière à admettre comme solution les contributions extraordinaires en argent, et le quatrième, de manière à

réclamer la PROMPTE organisation de cette marine qui, tout en étant canadienne, recevra ses ordres de Londres et veillera d'abord sur les intérêts de la métropole.

Et ce n'est pas le procès du seul ministère que je fais en ce moment. Le parti tory a joué en cette affaire le même double jeu dont il essaya en 1899 avec un si beau succès. C'est lui qui a commencé au Canada l'agitation hystérique en faveur d'une offre de « dreadnoughts » à la Grande-Bretagne ; ce sont surtout ses journaux qui ont créé, au moyen de dépêches alarmistes savamment fabriquées dans les bureaux du *London Times* et retouchées dans les bureaux du *Montreal Star*, le faible sentiment jingoïste dont les vagissements ont effrayé le cabinet Laurier. C'est de ses rangs qu'est partie encore une fois l'imputation de manque de loyalisme qui est, lorsqu'il a tort, son argument suprême contre l'adversaire. Il a sa large part de responsabilité dans la dérogation à la politique traditionnelle du Canada, et les discours que M. Monk viendra faire après coup dans la province de Québec ne changeront rien à ce fait brutal. Au lecteur de juger entre ces appels criminels aux sentiments mauvais du Canada anglais—chauvinisme outreucidant et provocateur, hostilité latente envers la province de Québec—et la reculade insensée faite par le ministère en temps de crise, devant

des galeries à peine remplies et une députation prête—on l'a vu par les discours nationalistes de MM. Congdon, Brodeur, Roy et Turcotte—prête à tout refuser. (1) A lui de dire si dans un pays où presque tout le monde sait lire et écrire, où, par conséquent, le corps électoral est censé doué d'une certaine intelligence, l'on ne pourrait élire pour députés, sous quelque nom que ce fût, autre chose que des chenapans ou des froussards.

\* \* \* Je sais bien qu'entre journaux de couleurs différentes on ne s'entend pas, ou l'on feint de ne pas s'entendre. Sur la portée véritable du vote des Communes. Selon les uns, le Canada se serait soustrait une fois de plus à son devoir de colonie britannique, et cela par la faute du Canadien-Français qui dirige le pays à l'heure actuelle. D'autres prétendent qu'avec l'assentiment et pour ainsi dire sur l'invitation de M. Laurier, le parlement canadien a changé du tout au tout le principe directeur de nos rapports avec la métropole.

Inutile d'insister sur l'illogisme des premiers. Si en effet la proposition de M. Foster était à leurs yeux l'expression du parfait loyalisme, ils devraient applaudir à la déclaration de principes des Communes, qui non seulement comporte cette proposition en propres termes dans son premier paragraphe, mais qui nous lie, par les paragraphes suivants,

---

(1) Débats de la Chambre des Communes, 29 mars 1909.

à des entreprises que l'ordre du jour Foster ne mentionnait même pas. Ces journaux—dont le *Toronto Telegram* est le type le plus accompli—auraient encore une autre raison pour mettre une sourdine à leur patriotique fureur ; car si M. Foster a jugé à propos de renoncer à son ordre du jour pour accepter, avec certaines modifications, celui de M. Laurier, c'est évidemment que son chauvinisme impérialiste y trouvait son compte ; car si le même M. Foster, quelques jours après, a cru devoir déclarer à ses électeurs de North-Toronto que le vote du 29 mars comblait ses vœux, c'est que sa bonne foi n'a pas été surprise, mais qu'il avait ses raisons pour se rallier aux vues ministérielles. <sup>(1)</sup>

La seconde interprétation n'est pas non plus absolument juste. Dès 1884, sir John Macdonald faisait à Londres, au nom du peuple canadien, des déclarations identiques à celles que vient de voter notre parlement. Il disait :

Je réponds de la fidélité du Canada. Je crois que ses intérêts les plus chers dépendent de son union avec le plus grand empire du monde. Je crois que la politique de la Grande-Bretagne est opposée à toute guerre offensive et j'ai la conviction que le peuple du Canada est prêt à assumer sa part de responsabilité et de dépenses dans toute autre guerre. <sup>(2)</sup>

---

(1) La *Patrie* a reproduit cette déclaration dans son édition du 23 avril, d'un compte-rendu du *Mail and Empire*, organe reconnu du parti tory à Toronto.

(2) Cité par M. Charles Langelier à la page 300 de ses « Souvenirs politiques ».

En 1886, le vieux politique tory, dans un autre discours dont le compte-rendu, reproduit du *London Times*, fait en ce moment le tour de la presse canadienne, répétait aux Anglais de Londres sa profession de foi impérialiste :

Quand à la fédération impériale, dit le *Times*, il admet qu'elle est nécessaire.

Il croit qu'à raison de la croissance des nations-sœurs de l'Australie, du Canada et de l'Afrique australe, les relations actuelles, si faciles et si agréables qu'elles soient, ne pourront pas continuer indéfiniment. A mesure que ces nations auxiliaires augmenteront en richesse et en population, elles devront assumer de plus lourdes responsabilités. Au nom de la Confédération canadienne, il peut dire qu'elle est prête à se joindre à la mère-patrie dans une ligue offensive et défensive, à sacrifier son dernier homme et à dépenser son dernier chelin pour la défense de l'empire et du drapeau anglais.

Quand on saurait que dans toute querelle ou tout conflit avec l'Angleterre il faudrait tenir compte des dix millions d'Australiens et des dix millions de Canadiens, qui augmentent en nombre chaque année, les autres nations y réfléchiraient à deux fois avant de lui déclarer la guerre. (1)

---

(1) « With regard to the question of Imperial Federation,—dit le *Times*,—he fully agreed that there must be Imperial Federation.

« He believed that as the auxiliary nations of Australia and Canada and South Africa increased, the present relations, comfortable and pleasant as they were, could not remain permanently fixed.

« As those auxiliary nations must increase in wealth and in population, so they must increase in responsibilities and speaking for the Dominion of Canada, he might say that they were

Il faut également reconnaître que notre participation à la guerre sud-africaine était, à notre abstentionnisme traditionnel, une dérogation plus effective et plus dangereuse que l'ordre du jour parlementaire le plus impérialiste.

Il y a une différence, cependant, entre l'exubérance chauvine d'un orateur de banquet et la décision délibérée d'un parlement.

D'autre part, M. Laurier ne peut invoquer aujourd'hui le précédent de 1899 sans confesser implicitement qu'il trompait ses compatriotes à cette époque en leur disant que l'envoi de troupes en Afrique ne créerait pas un précédent.

Et cela reviendrait à dire que, s'ils forcent un peu la note, ceux qui accusent le ministère d'avoir sacrifié de cœur gai ce qui nous restait d'autonomie ne sont pas loin de la vérité.

Il y a encore l'opinion des journaux ministériels canadiens-français et des journaux plus ou moins indépendants qui font ordinairement cause commune avec eux : le *Canada*, le *Temps*, le *Soleil*, la

---

ready to join the Mother Country in her offensive and defensive league, to sacrifice their last man and their last shilling in defense of the Empire and the flag of England.

« And when it was known that in any quarrel and in any conflict with England account would have to be taken of the ten millions of Australia, and the ten millions of Canada, increasing year by year, other nations would think twice before going to war with her.»

*Presse et la Patrie.* Ceux-là disent que le ministre a su sauvegarder l'autonomie canadienne tout en donnant à la métropole—ou à l'Empire, pour employer le mot en honneur chez ceux qui ne voient plus que l'intérêt anglais—les gages qu'il était en droit d'attendre de notre loyalisme. Il y a ici dans les termes une contradiction qui ne devrait échapper à personne, mais qui, chose surprenante, ne laisse pas de faire de nombreuses dupes parmi nos compatriotes. Qui dit autonomie dit séparation—séparation dans la mesure exigée par la divergence des aspirations et des intérêts. Qui dit séparation dit le contraire de rapprochement, comme l'admettra sans conteste M. de la Palisse.

En réalité, l'attitude du gouvernement ne s'excuse que si l'on admet le droit de la métropole de commander en maîtresse aux colonies dans toutes les guerres où il lui prendra fantaisie de s'engager.

La *Patrie*, pour sa part, le comprend si bien qu'elle répond ainsi <sup>(1)</sup> à un groupe de citoyens de Québec qui l'ont prise pour arbitre d'un débat sur le sens de l'ordre du jour du 29 mars :

Nous sommes une colonie autonome. Mais il ne faut pas perdre de vue que nous faisons partie intégrante de l'empire, et QUE NOUS DEVONS SECOURS A LA MERE-PATRIE CHAQUE FOIS QU'ELLE EST MENACÉE. Le parlement

---

(1) Numéro du 13 avril, p. 13.

du Canada NE POURRAIT CONVENABLEMENT REFUSER A LA GRANDE-BRETAGNE ET SON ARGENT ET SA MILICE, SI ELLE LES LUI DEMANDAIT. Disons, en passant, que la Grande-Bretagne n'a pas encore fait un appel direct et formel de secours à ses diverses colonies.

Le Roi est le chef suprême de la milice et de la marine du Canada, d'après les termes mêmes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Il en a le commandement. C'est dire que SI L'ANGLETERRE ÉTAIT ATTAQUÉE, ET SI LA COURONNE JUGAIT NÉCESSAIRE DE LEVER DES TROUPES AU CANADA, NOUS NE POURRIONS NOUS SOUSTRAIRE A NOTRE DEVOIR. Les autorités fédérales seraient sans doute consultées, et le parlement autoriserait la formation de régiments canadiens.

Pour échapper à toute obligation envers l'Angleterre, il faudrait rompre le lien colonial.

Un des journaux les plus impérialistes du pays, le *Mail and Empire*, de Toronto, avait énoncé la même opinion en ces termes :

Il est vrai que les lois constituant et établissant la Puissance du Canada et l'État d'Australie sont des Actes du parlement du Royaume-Uni; il est également vrai qu'il n'existe pas de pouvoir capable de limiter l'autorité législative de ce parlement.

*Si le Roi, les Lords et les Communes s'entendaient pour modifier la constitution de l'Amérique septentrionale britannique de façon à permettre l'emploi et la possession d'esclaves au Canada, il serait constitutionnel de faire ici des lois établissant l'esclavage.* (1)

---

(1) « It is true the laws constituting and establishing the Dominion of Canada and the Commonwealth of Australia are Acts

Mais au moins le journal de Toronto avait la décence d'ajouter :

Le parlement du Royaume-Uni ne modifiera jamais la constitution de l'Amérique septentrionale britannique sans le consentement des autorités canadiennes. (1)

De sorte que, après avoir vu au Parlement un ordre du jour plutôt nationaliste soutenu dans des discours follement impérialistes, et des orateurs nationalistes voter pour un ordre du jour jingo-impérialiste, c'est maintenant dans notre presse soi-disant autonomiste que nous retrouvons, sans alliage, la vieille théorie de lord North sur le gouvernement des colonies.

Le *Temps* d'Ottawa, dit de son côté : (2)

Un conflit armé entre l'Angleterre et l'Allemagne serait d'un intérêt vital pour le Canada. C'est incontestable. Si notre pays a pu travailler à son développement jusqu'à date, c'est que l'Angleterre l'a protégé. Mais le jour où celle-ci serait vaincue par une puissance étrangère, que deviendrait le Canada ? Il est vaste comme l'Europe, mais son chiffre de population

---

of the Parliament of the United Kingdom, and it is equally true that there is no power to limit the legislative capacity of that Parliament.

« If the King, Lords, and Commons concurred in the passing of a measure to amend the British North of America Act so as to permit the employment and ownership of slaves in Canada, it would thereafter be constitutional to make laws establishing servile labor here. »

(1) « No legislation to amend the British North America Act will ever be passed in the Parliament of the United Kingdom except at the desire of the Canadian authorities. »

(2) Edition du 5 avril.

est à peine supérieur à celui de la ville de Londres. Ses richesses ne sont pas sans exciter la convoitise des pays qui l'entourent. Advenant la défaite et la ruine de l'Angleterre, qui protégerait le commerce canadien ?

Le sort du Canada est intimement lié à celui de l'Angleterre. Longtemps encore, il aura besoin de la protection armée de celle-ci et de ses capitaux pour exploiter les immenses richesses dont il dispose.

Et Sir Wilfrid Laurier a eu raison de dire que si l'heure critique venait pour l'Angleterre, le Canada ne devrait reculer devant aucun sacrifice pour assurer le salut de l'Angleterre, son salut propre et le salut de la liberté civile et religieuse dont il jouit.

N'est-ce pas confesser entre les lignes que nous nous sommes liés, par le vote du 29 mars, à suivre aveuglément la Grande-Bretagne dans tous ses fourragements et toutes ses randonnées ; qu'en remettant virtuellement au gouvernement anglais la haute direction de notre milice et de notre marine (pour la milice, c'était déjà fait depuis un an, bien que personne à vrai dire n'en eût parlé), nous avons adhéré, en matière militaire, à cette fédération impériale dont les Canadiens-Français, il y a à peine dix ans, ne pouvaient entendre parler sans frémir.

A ce sujet, rien d'instructif comme les modifications que M. Laurier a lui-même apportées au deuxième paragraphe de son ordre du jour après le discours du chef de la gauche, M. Borden.

Le premier-ministre demandait à la Chambre de réaffirmer l'opposition aux contributions pécuniaires formulée par les représentants du Canada à la Conférence impériale de 1902.

En 1902, un des délégués du Cap, M. Smartt, émit ce vœu :

La conférence, reconnaissant les services immenses rendus par la marine pour la défense de l'empire et la protection de son commerce, et l'importance capitale de la maintenir à son maximum d'efficacité, considère qu'il est du devoir des colonies d'outre-mer de prendre, au maintien et au développement de la marine, une part à être déterminée par leurs parlements respectifs selon la situation de chacune, soit en souscrivant de l'argent, soit en créant une défense navale pour les besoins locaux, soit en rendant tels autres services qu'il aura été convenu avec l'Amirauté. (1)

M. Laurier ayant déclaré que le Canada ne pouvait contribuer plus qu'il n'avait fait jusque-là, M. Smartt interrompit :

---

(1) « That the conference recognizing the vast importance of the services rendered by the navy to the defense of the Empire and the protection of its trade, and the paramount importance of continuing to maintain the navy in the highest state of efficiency, considers it to be the duty of the Dominions beyond the Seas to make such contribution towards the up-keep of the navy as may be determined by their local Legislatures, the contributions to take the form of a grant of money, the establishment of local navy defense, or such other services, in such manner, as may be decided upon after consultation with the Admiralty and as would best accord with their varying circumstances. »

C'est une pitié, je crois, que nous ne puissions rien décider. Nous avons déjà fait tant de déclarations pieuses, que je souhaiterais que nous fissions quelque chose de pratique. <sup>(1)</sup>

A quoi M. Laurier répliqua :

On peut adopter ce vœu s'il réunit la majorité des voix. Pour moi je devrai voter contre. <sup>(2)</sup>

C'était donc quelque chose que la confirmation de cette attitude ; c'était une garantie pour le contribuable canadien.

Dans le texte substitué par M. Borden avec l'assentiment de M. Laurier, et voté à l'unanimité de la Chambre, on laisse la porte du trésor ouverte à la métropole pour tous les besoins extraordinaires, et l'on n'écarte plus péremptoirement les contributions « régulières et périodiques ». Cela sans parler des deux derniers paragraphes, avec leurs conséquences évidentes au point de vue militaire et naval. Tel est le chemin parcouru depuis 1902. Pour « sauver la face » du ministère, dans la province de Québec, on en est réduit à soutenir que les textes officiels disent telle et telle chose, mais que M. Laurier a voulu dire autre chose ; parfois, on va jusqu'à nous assurer qu'il a délibérément

---

(1) « I think it is a pity that we cannot do something. We have done so much in the way of pious affirmation that I am anxious that we should do something of a practical character. »

(2) « It can be passed if there is a majority. For my part I must vote against it. »

trompé la métropole ; voilà un compliment qui doit lui faire plaisir !

Naturellement, pour la presse ministérielle canadienne-française, et pour les journaux indépendants mais impérialistes, comme la *Patrie*, les accès de rage francophobe du *Toronto Telegram* sont un précieux argument ; la preuve que Laurier a roulé les impérialistes, c'est qu'ils ne sont pas contents !

De même que le *Soleil* chanterait plus fort que jamais les victoires de l'idée autonomiste si M. Laurier réalisait en tout point les désirs du colonel Denison, de même M. Laurier ferait offrir un « *dreadnought* » tous les ans par la Province de Québec, qu'il serait encore accusé de trahison par le *Telegram* : ce que veut ce journal, avec quelques autres de moindre importance, c'est qu'il abdique publiquement, formellement, sa qualité de Canadien-Français.

Mais il y a d'autres journaux impérialistes, au Canada, et de moins bêtes que celui-là. Et que disent-ils ?

Le *Globe*, qui demandait le don gratuit de deux *dreadnoughts* par le Canada, est enchanté de l'ordre du jour du 29 mars.

Les deux questions réglées définitivement par le débat sur la proposition Foster, disait-t-il sont que le Canada, en tant que les deux groupes parlementaires peuvent parler pour lui, est prêt à assumer sa part du fardeau de la défense navale

de l'empire, et qu'à cette fin il établira, s'il le faut, une marine de guerre canadienne.

Le plan du gouvernement est de consulter les autorités impériales sur les mesures à prendre pour donner à la flotte impériale l'aide la plus effective possible... Là-dessus, les avis sont presque unanimes. Les partisans du paiement d'un tribut en argent sont peu nombreux, et sir Wilfrid Laurier a fortement ébranlé leur thèse... Le premier-ministre a démontré que lui et ses collègues avaient arrêté à la Conférence impériale de 1902 leur politique touchant la défense de l'empire. Il admet que la partie navale du programme est restée lettre morte, bien qu'on n'ait pas renoncé au principe ni renié les obligations acceptées à cette Conférence. Nous nous sommes occupés depuis à des œuvres de paix; aujourd'hui, les événements nous pressent, et le premier-ministre se propose de consulter l'Amirauté impériale pour la défense navale comme on a consulté les autorités militaires pour l'organisation de nos forces territoriales. La politique énoncée par le premier-ministre rencontrera l'approbation générale...

On n'est pas unanime sur la nature précise des mesures à prendre, mais on est unanime à demander qu'une aide éclatante soit fournie à la métropole... (1)

---

(1) « The two points that the debate on Mr. Foster's resolution definitely settled were that so far as both parties in Parliament are concerned, Canada is willing and ready to bear her proper share in the naval defence of the Empire, and to do so if need be by the establishment of a naval service which shall be Canadian.

« The Government's plan is to consult with the Imperial authorities for the purpose of ascertaining what measure under these conditions would be of the greatest aid to the Imperial fleet...

« ... There is an almost complete unanimity of opinion as to this. The advocates of a contribution are few, and Sir Wilfrid Laurier was able to make a strong case against them...

Le *World*, qui fut dans la presse canadienne-anglaise l'un des premiers apôtres de la fédération impériale, disait :

Il n'y a pas de doute que l'annonce du cadeau d'un ou deux *dreadnoughts* eût été une façon théâtrale de montrer à l'univers que les groupes britanniques sont unis pour la défense de l'empire, et que cette mesure n'eût pas été différée si l'occasion l'eût réellement exigée. Mais, après tout, un acte isolé de cette nature ne résout pas le problème de la défense impériale, pas plus qu'il n'aurait eu l'effet permanent que peut seule avoir une politique bien mûrie de coopération. <sup>(1)</sup>

On lisait le 31 mars dans le *Hamilton Spectator*, qui est dans la presse le Croquemitaine du torysme

---

« The Premier was able to show that he and his colleagues had mapped out their course as to defence at the Conference in 1902. He admitted that as to the naval part of it nothing had been actually done, although the principles adopted had not been abandoned nor the obligation lost sight of. We had been engaged in the works of peace. Events threaten to hasten our hand, and the Premier proposes in the case of the navy to consult the British naval authorities, just as the war authorities had been consulted in regard to our land forces. The course the Premier outlines will commend itself generally.

« There is no unanimity of opinion as to what particular course should be taken, while there is unanimity in demanding that something strikingly helpful should be undertaken... »

(1) « No doubt the announcement of the gift of one or two *Dreadnoughts* would have been a spectacular method of showing the world that the British communities stand together in defence of the Empire, and if the occasion had really rendered that step necessary it would not have been withheld. But, after all, an isolated act of this kind does not solve the problem of Imperial defence, nor would it have the permanent effect which the adoption of a well-considered policy of co-operation can alone achieve. »

et du jingoïsme, et que l'on ne nomme qu'en tremblant, dans la plupart des foyers de la Province de Québec :

Ce vote du parlement canadien en faveur d'une reconnaissance immédiate des responsabilités de notre pays relativement à la défense navale de l'Empire en temps ordinaire, ne doit pas être regardé comme le dernier mot de la question. C'est seulement en supprimant le dernier paragraphe qu'on peut interpréter ainsi la résolution ; ce dernier paragraphe contient la promesse très catégorique que, dans un cas de nécessité particulière, notre pays n'hésitera pas à assumer les obligations que lui imposeront les circonstances. <sup>(1)</sup>

L'opinion des impérialistes avisés, de ceux qui ne se laissent pas détourner du but par leurs antipathies de race, elle est tout entière exprimée par ces trois journaux, l'un libéral, les deux autres torys ; dans la presse comme au parlement canadien, les lignes de partis s'effacent ; entre *jingos*, on est unanime à reconnaître que nous ne sommes plus aujourd'hui où nous étions hier, et qu'en suivant à la lettre le programme que nous venons de

---

(1) « The fact that the parliament of Canada has declared itself to be in favor of a speedy recognition of this country's responsibilities in the matter of ordinary empire naval defence should not be taken to mean that this is Canada's last word on the subject. Only by ignoring the final paragraph of the resolution adopted by parliament could it be so construed, for in that final paragraph a most positive pledge is given that in case of special need this country may be depended upon to do whatever shall be necessary at the moment to meet the situation. »

nous tracer, nous nous éloignerons encore davantage des principes qui ont guidé dans le passé notre vie nationale. <sup>(1)</sup>

## II

Mais nous avons marché depuis 1898. Les journaux canadiens-français ont dit si souvent, pour expliquer notre échauffourée sud-africaine ou pour excuser d'avance d'autres folies semblables, qu'une colonie « n'a pas le droit de refuser des secours à la métropole en danger » et qu'il faut bien « essayer de concilier les obligations de l'état

---

(1) Depuis la composition de cet article, j'ai mis la main sur une dépêche parue dans les journaux canadiens le 30 mars et disant que toute la grande presse anglaise est enchantée du « loyalisme » de nos législateurs.

Cette dépêche se lisait ainsi :

LONDRES, 30 mars (C. A. P.).—La politique navale canadienne reçoit l'approbation unanime de la presse. Le *Morning Post* y voit une occasion exceptionnelle pour la diplomatie impériale. Le *Standard* dit que Laurier n'adresse pas ses paroles à Ottawa seulement, ni même à Londres, mais aux autres capitales, où, peut-être, elles seront plus inattendues et moins bienvenues. Le *Mail* dit : « Les paroles de Laurier ne seront pas oubliées. » Le *Graphic* : « Au point de vue purement stratégique, l'attitude prise par la Nouvelle-Zélande est sans doute très recommandable, mais les intérêts politiques militent fortement pour la politique où le Canada est définitivement engagé. » L'*Express* : « Ce débat est la preuve éloquente que le Canada prend conscience de ses responsabilités. »

Par là encore, on voit qu'il n'y a qu'une manière d'interpréter la déclaration de notre parlement, dans les journaux que l'intérêt de parti n'oblige pas au mensonge perpétuel.—  
O. A.

colonial avec la défense de notre autonomie », que même parmi nos compatriotes, aujourd'hui, des masses de Joseph Prud'hommes répètent ces niaiseries machinalement, sans se demander ce que nous devons en réalité à l'Angleterre, ni quels sacrifices la nouvelle politique nous imposerait. Cette absence de raisonnement, pour déplorable qu'elle soit, ne surprend pas chez le Canadien anglais, qui non seulement n'est pas séparé de sa patrie d'origine, comme nous le sommes de la nôtre, par trois siècles de vie autonome, mais qui, la plupart du temps, a laissé en Grande-Bretagne plus de parents et d'amis qu'il n'en compte de ce côté-ci de l'océan. Elle ne s'explique ni ne s'excuse chez une race dont toutes les affections comme tous les intérêts se limitent à la patrie canadienne.

Sommes-nous un fardeau pour la métropole ? Est-ce pour nous ou pour elle que la Grande-Bretagne augmente constamment ses moyens de défense... et d'attaque ? Si le Canada disparaissait demain, dans quelle mesure le gouvernement impérial pourrait-il réduire son budget militaire ?

D'autre part, quelles obligations morales avons-nous envers la Grande-Bretagne ? Retirons-nous de sa protection, à l'heure actuelle, quelque avantage dont nous devons lui être reconnaissants ? Et en admettant que l'état colonial ait pour nous

ses avantages, ne comporte-t-il pas aussi ses désavantages ?

Voilà les questions qu'il faut se poser à propos de la défense navale, et auxquelles on me permettra de répondre sommairement pour le compte des journalistes qui, sur ce sujet comme sur tant d'autres, sont incapables d'une idée personnelle.

\* \* Quand on a dit que l'habitant de la Grande-Bretagne paie \$3.60 par année pour la défense navale, et le Canadien 40 cents, on n'a rien prouvé en faveur de la thèse impérialiste, car la situation des deux pays n'est pas la même. Notre commerce extérieur pourrait être paralysé pendant plusieurs années sans danger immédiat pour notre existence nationale—et si ce n'est pas un argument contre toute défense, cela milite du moins contre des armements excessifs. En Angleterre, au contraire, il n'y a presque pas d'agriculture ; la terre est tenue en chasses et en pâturages par la noblesse, le commerce extérieur constitue toute la vie économique de la nation, et le pays pourrait être réduit à la famine en six semaines. Cela est si vrai que M. Balfour n'hésitait pas à déclarer, au cours de la première campagne chamberlainiste, il y a six ans, que même si elle perdait toutes ses colonies la métropole ne pourrait se passer d'un seul de ses vaisseaux de guerre. Le contribuable anglais gémit sous l'impôt, et cela est d'autant plus naturel que

le régime économique qui l'oblige à payer annuellement \$3.60 par tête pour la défense navale lui arrache en même temps, au profit de quelques milliers de parasites,—parmi lesquels tous les lords impérialistes, y compris les Grey, les Minto et les Sutherland,—un tribut annuel de SEPT CENT CINQUANTE MILLIONS DE PIASTRES <sup>(1)</sup>. Mais puisqu'il est satisfait de ce régime, c'est à lui, et non pas à nous, d'en supporter les conséquences.

Ou si l'on préfère envisager les faits en eux-mêmes, sans remonter aux causes, quel intérêt avions-nous, par exemple, en Afrique australe ? Quel intérêt avons-nous aujourd'hui en Turquie ou dans les Balkans ? Quel intérêt aurions-nous demain dans l'Inde, advenant une autre insurrection—une insurrection qui, selon toute probabilité, serait pour l'Angleterre une affaire autrement grave que la guerre sud-africaine ? De quel droit encore, et au nom de quel principe, veut-on nous faire intervenir contre l'Allemagne dans une guerre où il n'y aurait en jeu que l'intérêt sordide des boutiquiers du Royaume-Uni ? Est-ce sur nous que l'Allemagne pointe ses « dreadnoughts » ? Est-ce pour nous, ou pour elle, que l'Angleterre construit les siens ?

Il y a deux ans, la Conférence de la Haye fut saisie d'une proposition tendant à interdire aux

---

(1) Chiffres cités par Michael Davitt dans un discours aux ouvriers de Londres, aux dernières élections générales.

belligérants les saisies de propriété privée sur mer comme sur terre. Il ne tenait qu'aux puissances de faire disparaître ainsi l'un des effets économiques les plus terribles de la guerre : on aurait pu continuer de bloquer les ports, mais le commerce entre particuliers n'aurait pas été autrement entravé. Les délégués anglais combattirent cette proposition parce que, avaient-ils l'impudence de déclarer, l'Angleterre était assez forte pour protéger son commerce et détruire celui de ses ennemis. C'est devant cette menace que l'Allemagne a jugé prudent d'accélérer ses armements ; l'Angleterre est aujourd'hui victime des méfiances éveillées par sa rapacité et son arrogance.

La légende que nous sommes un fardeau pour la métropole a donc assez duré.

Il est temps aussi d'examiner quelle protection nous pourrions attendre de la marine britannique.

Depuis quelques années, M. Leacock, professeur à l'Université McGill, et deux ou trois autres compères, travaillent à nous convaincre que la métropole nous a défendus contre les Etats-Unis du mieux qu'elle a pu. S'ils veulent parler des voies diplomatiques, ils ont peut-être raison ; je note seulement que M. Ganong, qui émit cette opinion le premier il y a cinq ou six ans dans le *New-Brunswick Magazine*, à propos du traité de 1842

concernant la frontière du Maine, avait, contrairement à ceux qui ont repris ses conclusions, la probité de déclarer que les concessions de lord Ashburton étaient LA CONSÉQUENCE FATALE DES CONVENTIONS SIGNÉES PAR L'ANGLETERRE APRÈS LA GUERRE DE 1775. En tout cas, si quelqu'un peut invoquer cette aide diplomatique à l'appui de la résolution du 29 mars, ce n'est certainement pas M. Laurier, qui disait en 1903, au cours du débat sur le projet de construction du Transcontinental :

Si l'on pouvait construire un chemin de fer allant en ligne directe de Lévis à Moncton, je crois, sans vouloir exagérer, qu'il serait possible d'abrèger la distance de tout près de moitié, mais par malheur, je le déclare franchement à la Chambre, il n'est pas possible d'avoir une ligne absolument directe, et si vous en cherchez la raison vous la trouverez en jetant un coup d'œil sur la carte; vous la trouverez dans *la maladresse que la diplomatie britannique a commise en réglant notre frontière par le traité Ashburton-Webster.* (1)

S'ils veulent parler des moyens militaires, nos bons impérialistes se moquent de nous, tout sim-

---

(1) « If it were possible to have a line of railway in a direct course from Levis to Moncton, it would be possible, I believe, without any exaggeration, to abridge the distance almost one-half, but unfortunately, and I say it frankly to the house, it is not possible to have an absolutely direct line, and if you would know the reason you will find it in a glance at the map, and you will find it in THE BLUNDER WHICH WAS MADE BY BRITISH DIPLOMACY IN SETTLING OUR BOUNDARY LINE BY THE ASHBURTON-WEBSTER TREATY.»

plement. En 1775 et en 1812, ce n'est pas l'Angleterre qui nous a défendus, c'est nous qui avons défendu l'Angleterre, dont les démêlés avec les États-Unis nous étaient absolument étrangers. Quand nous fûmes malmenés par nos insolents voisins dans les questions de frontières, la métropole nous prêta ses diplomates, mais pas ses vaisseaux : le risque était trop grand ; elle préféra abaisser son pavillon—le nôtre.

Fût-il vrai, cependant, que la défense du Canada coûte quelque chose à l'Angleterre, que celle-ci n'aurait pas le droit de nous le reprocher ; car c'est une légende encore, et non la moins dangereuse pour nos intérêts, que ces avantages que nous sommes supposés retirer de l'état colonial — et j'écarte ici le point de vue purement canadien-français, puisque c'est surtout le Canada anglais qui croit ou feint de croire à la nécessité de la politique nouvelle.

Dans une série de conférences qu'il a publiées l'année dernière en volume sous ce titre : « *The Kingdom of Canada and other Essays* », M. John S. Ewart, d'Ottawa, l'un de nos plus savants auteurs de droit constitutionnel, démontre péremptoirement que tous les avantages du régime actuel sont du côté de l'Angleterre.

En certaines matières, il y a inconvénient pour la colonie—inconvénient très léger parfois et parfois

très onéreux—sans avantage correspondant pour la métropole. Par exemple, quand nous avons voulu créer des provinces autonomes dans les territoires du Nord-Ouest, nous avons dû nous y faire autoriser par le gouvernement impérial. Nous avons dû également recourir à Londres pour faire autoriser le Sénat à se nommer un vice-président (1869), et les Chambres à examiner des témoins sous serment (1873). Le gouverneur, nommé par le cabinet anglais, peut apposer son veto aux décisions de notre parlement, indépendamment de tout intérêt métropolitain, et si la décision est sanctionnée par le gouverneur le cabinet impérial conserve encore le droit de veto pendant deux ans. Il n'est pas une décision de nos multiples ressorts judiciaires qui ne puisse être cassée par le Conseil privé. Comme le fait si justement observer M. Ewart, qu'est-ce qui nous garantit que le Conseil privé ne se trompe pas aussi souvent que nos tribunaux ? du reste, ne vaut-il pas mieux risquer quelques erreurs pour son propre compte que de toujours rester en lisières ? (1)

---

(1) Un ami me fait observer que le contrôle exercé par la métropole sur les décisions de nos tribunaux n'est pas une prérogative vaine, mais qu'il permet à l'Angleterre de fixer la jurisprudence dans le sens de ses intérêts. C'est un aspect de la question que je n'avais pas envisagé ; il mérite certainement de l'être.—O. A.

Le Canada, comme colonie, ne jouit pas de l'*extra-territorialité* reconnue à la plus petite des nations indépendantes. Certains effets de cette privation méritent d'être soulignés.

Un individu né au Canada, habitant le Canada, a épousé douze femmes aux Etats-Unis ; il peut, sans tomber sous le coup de la loi, les amener successivement vivre avec lui à Montréal ou à Toronto. Nous pouvons accorder à un étranger des lettres de naturalité comme « sujet britannique dans les limites du Canada », mais dès que le naturalisé sort du Canada, il n'a plus aucune obligation envers notre pays, n'étant plus même sujet anglais. Nous ne pouvons punir une faute commise hors du Canada par un Canadien né en Angleterre et résidant au Canada : hors du Canada, il n'est plus Canadien, mais seulement sujet anglais.

En d'autres matières, ce qui est inconvenient pour nous est avantage pour la métropole. Nous n'avons pas de législation propre sur les droits d'auteur ; l'Angleterre règle pour nous les conditions auxquelles les productions de la littérature et de l'art étrangers entreront au Canada. Nous pouvons imposer les marchandises importées d'Angleterre : nous serions impuissants à protéger notre marine marchande contre la concurrence des

navires anglais. Notre législation maritime concernant les vaisseaux étrangers est faite à Londres. Les décisions des tribunaux anglais dans les cas de faillite ont certains effets au Canada : notre législation sur la faillite n'a aucun effet en Angleterre. Prononcée par un tribunal anglais, la réhabilitation d'un banqueroutier est valable dans toutes les colonies : prononcée par un tribunal colonial, elle n'a d'effet que dans la colonie. L'attestation extra-judiciaire faite en Angleterre est valable au Canada,—à tel point que, si elle est fautive, elle n'entraîne pas de châtement : l'attestation extra-judiciaire faite dans les colonies ne vaut rien en Angleterre. Le médecin anglais peut venir pratiquer au Canada, si la loi de son pays l'y autorise : le Canada ne peut autoriser ses médecins à aller pratiquer en Angleterre. L'Angleterre peut déclarer la guerre sans nous consulter, assurée d'avance que nous défendrons de notre mieux notre territoire, et qu'ainsi il s'opérera une diversion à son bénéfice : le Canada ne peut se mettre en guerre avec personne sans la permission de la Grande-Bretagne, fût-ce pour la défense de ses intérêts lésés et de ses droits foulés aux pieds. Dans ses traités de paix l'Angleterre peut trafiquer de ses colonies comme il lui plaît, sans leur consentement ; c'est ce qu'elle fit en 1775 pour une partie

du Canada. Les conventions diplomatiques comme celle que nous venons de conclure avec les Etats-Unis, et les conventions commerciales comme le nouveau traité franco-canadien, sont sujettes à l'approbation de la métropole ; il se trouve qu'aujourd'hui nous ne souffrons pas trop de cette dépendance, mais la situation changera peut-être quand nos intérêts viendront sérieusement en conflit avec les intérêts anglais. L'Angleterre ne nous consulte pas sur ses alliances ; elle a conclu avec le Japon un traité qui nous mettrait en guerre avec les Etats-Unis, si cette puissance déclarait la guerre au Japon. Nos gouverneurs ont de tout temps usé des décorations anglaises pour assurer parmi nous de fidèles domestiques à la métropole ; sir Hugh Graham est le dernier en date de ces baronnets de commodité, et la besogne qu'il fait en ce moment montre suffisamment à quoi on les fait servir.

Il y a enfin d'immenses services que nous rendons sans effort et sans regrets à la métropole, et que nous serions heureux de lui rendre pendant de nombreuses années encore, si, au lieu de se resserrer, le lien colonial continuait de se détendre comme le veulent la justice et la logique.

Laissons de côté les faveurs douanières gratuites — partant, absurdes, — accordées par notre gouvernement à des industriels aveuglés par le snobisme qui ont oublié, dans leur course au « sirage »,

de se prémunir contre la concurrence allemande <sup>(1)</sup> : une *faveur* n'est pas un *tribut* ; de même qu'elle se donne librement, elle se reprend librement. Bornons-nous aux obligations d'ordre militaire, social ou économique, inséparables de l'état colonial.

Moralement, quoi qu'on en dise, l'Angleterre n'a pas plus le droit de venir recruter des troupes au Canada que de faire réprimer une insurrection hindoue par notre milice ; l'autonomie militaire est aussi essentielle à notre croissance que l'autonomie commerciale, et de fait, jamais la métropole ne nous l'a contestée ; et de fait, pas un journal de Londres, de Liverpool ou de Birmingham n'aurait osé émettre, sur nos prétendues obligations militaires, la théorie que la légèreté ou l'ignorance d'un de ses rédacteurs a fait émettre à la *Patrie*.

Il n'en va pas de même pour l'occupation de notre territoire ; nos forts, nos chemins de fer, nos canaux, sont à la disposition de la métropole pour le ravitaillement de ses vaisseaux, pour le transport de ses troupes et de ses munitions de guerre ; sans nous, sa flotte n'aurait pas une seule base d'opération sur la côte du Pacifique ; sans nous, elle ne pourrait transporter ses troupes en Extrême-Orient que par Suez ou par le Cap de Bonne-Espérance.

---

(1) Voir à ce sujet le livre si instructif et si captivant de M. Victor Bérard sur « l'Angleterre et l'Impérialisme ».

Un journal de Toronto—et, curieux détail, un de ces journaux jingos qui ne cessent de gémir sur les ennuis que nous causons à l'Angleterre—rappelait dernièrement qu'à part la Nouvelle-Calédonie dont toute la production est accaparée par la France, le Canada produit presque tout le nickel qui entre dans le blindage des navires. L'addition d'un peu de nickel triple la force de résistance de l'acier ; grâce à ce procédé, l'on a pu diminuer le poids des cuirasses et augmenter proportionnellement la vitesse des grandes unités de combat. L'Angleterre pourrait donc, en accaparant la production des fameuses mines de Sudbury, s'assurer un nouvel avantage dans la construction navale. Par une loi qui remonte à 1897, le gouvernement canadien est autorisé à frapper le nickel d'un droit d'exportation ; le jour où, faisant un pas de plus, nous limiterions l'exportation de ce métal à la Grande-Bretagne, l'Allemagne serait à la merci de la France pour son approvisionnement ; et l'on comprend tout de suite les conséquences de cette situation.

Ainsi pour les houilles grasses de la Nouvelle-Ecosse ; l'Angleterre pourrait en temps de guerre les confisquer à son profit, si par extraordinaire une coalition européenne réussissait à couper l'accès de ses propres ports à ses navires.

Au point de vue économique, les colonies sont une source de richesse pour la métropole. Le *Toronto News*, et avec lui toute la presse jingo-impérialiste, voient un argument en faveur de leur thèse en cela que les prêts de l'Angleterre au Canada dépassaient au 1<sup>er</sup> janvier 1907 les onze cents millions de piastres, et qu'ils avaient augmenté de \$535,000,000 durant les dix années précédentes. A mon humble avis, si cet afflux de capitaux veut dire quelque chose, c'est que le capitaliste anglais trouve au Canada des conditions de placement qu'il ne trouverait pas ailleurs ; nos lois lui plaisent, notre état social lui inspire confiance ; il prise particulièrement les garanties et les subsides extravagants donnés aux compagnies de chemins de fer par nos gouvernants ; à tort ou à raison, il croit ses fonds plus en sûreté sous notre régime judiciaire qu'avec, par exemple, des juges élus par le peuple et qui sont, encore plus que les nôtres, les dociles instruments des « bosses » politiques. Lui attribuer des motifs patriotiques ou philanthropiques, c'est pousser un peu trop loin la plaisanterie.

Au point de vue social, il y a longtemps que l'émigration aux colonies est devenue la soupape de sûreté de la Grande-Bretagne. L'on a vu tantôt que l'impérialisme militaire est l'invention d'une aristocratie madrée, qui, sentant monter vers elle la colère du prolétaire affamé, a imaginé de le

dégrever, à nos dépens, d'une partie de l'impôt naval. Un peu de réflexion convaincrat cette noblesse égoïste que nous contribuons déjà largement à la paix intérieure de la Grande-Bretagne en fournissant à ses indigents de la terre, du travail et du pain ; que le jour où le fardeau militaire pèserait également sur les colonies et sur la métropole, l'émigration se ralentirait et rien ne séparerait plus l'Angleterre de la révolution sociale qu'elle a si richement gagnée par son inique régime de propriété. :

Ces services, ces sacrifices, l'Angleterre n'a plus le droit de nous les demander si nous devons désormais prendre part à toutes les guerres où « l'honneur et l'intégrité de l'empire » seront en jeu. L'indépendance vaudrait alors dix fois mieux, et cela me paraît évident.

\* \* Si nous étions indépendants, nous n'aurions pas besoin de vaisseaux de guerre pour la protection de nos colonies :—le développement économique du Canada, le peuplement de son immense territoire, nous prendront bien un siècle ; après cela, supposé qu'il reste quelque part des nègres à asservir et des mines d'or à conquérir, nous verrons.

Si nous étions indépendants, nous resterions protégés comme aujourd'hui, et contre le Japon, et

contre les puissances européennes, par la doctrine Monroe.

Nous avons parmi nous des patriotes que cette protection humilie ; pour un peu, ils provoqueraient le gouvernement de Washington en guerre, à seule fin de préparer à leur pays une abondante moisson de gloire.

Quelques-uns de ces messieurs sont payés sur les fonds britanniques, en beaux écus sonnants. Il y en a de cette engeance à Toronte, il y en a à Ottawa, il y en a à Montréal. Leur rôle consiste à rédiger sous l'inspiration de lord Grey, qui lui-même a « monté » cette campagne avec lord Milner et lord Northcliffe, des articles tendancieux destinés à empoisonner lentement l'opinion.

Les autres sont, ou bien d'honnêtes gens à qui l'instinct de race a fait perdre de vue l'intérêt du Canada et l'intérêt véritable de la métropole, ou bien de bonnes bêtes qui n'ont jamais pensé et ne penseront jamais par elles-mêmes, et qui braient de la meilleure foi du monde après ceux—ou celles—qui font mine de rugir.

Mais ceux-là se gardent bien de dire, et ceux-ci n'ont pas l'air de se douter, que toutes les petites puissances, en Europe, sont maintenues par le jeu des rivalités et des contre-poids. Le Monrœïsme n'est pas une simple doctrine politique, c'est la résultante de conditions géographiques comme celles

qui assurent l'existence de la Suisse, de la Belgique, de la Hollande, du Danemark, de la Bulgarie, du Monténégro, de la Serbie, à côté d'Etats dix fois plus peuplés et dix fois plus riches.

Si nous étions indépendants, nous n'aurions en réalité qu'un ennemi possible : les Etats-Unis.

Certes, il ne faut pas se payer de rêves creux, et croire que nous n'aurions qu'à nous confier en la loyauté de nos voisins : le vol du Texas, le vol de Porto-Rico et des Philippines, pour ne citer que ces deux exploits, seraient plutôt de nature à nous inspirer de la défiance. Mais il ne faut pas non plus laisser se répandre chez nous l'impression que le Canada serait absolument sans défense contre le peuple américain.

L'Amérique latine, y compris le Mexique, compte quarante à cinquante millions d'individus qui ont comme nous tout à redouter de l'ambition des Américains, et avec qui nous chercherions à nous entendre.

Rien ne nous empêcherait de créer pour nous— pour nous seuls— cette marine que nous nous sommes engagés à créer pour d'autres, et de nous faire en même temps des amis parmi les grands Etats, y compris l'Angleterre, avec ces faveurs commerciales que nous donnons aujourd'hui gratis à la métropole. Dans dix, vingt ou trente ans, le Canada aurait dix, quinze ou vingt millions d'habitants, et

même les Etats-Unis, puissance énorme, mais obligée de protéger ses possessions coloniales contre le Japon, contre l'Allemagne, contre l'Angleterre, y regarderaient à deux fois avant de nous attaquer injustement.

En adhérant à la convention de la Haye, en acceptant d'avance l'arbitrage de ce tribunal pour tous nos différends avec les Américains, nous nous assurerions sur nos voisins un avantage moral énorme en cas d'hostilités.

L'enseignement militaire à l'école, qui est encore la mesure de protection la moins coûteuse, et qui, à le bien prendre, n'est pas plus dangereux pour la paix du monde que la boxe ou la savate si l'on a soin d'inculquer à l'enfant de justes notions du droit,—l'enseignement militaire à l'école donnerait à notre jeune pays une force de résistance relativement supérieure à celle des Etats-Unis.

Nous pourrions organiser notre armée sur le modèle de l'armée suisse et décupler par ce seul moyen notre force militaire. Avec un budget annuel de \$7,500,000, la Suisse met sur pied 280,000 soldats : pour une milice d'un peu plus de 50,000 hommes, le Canada dépense \$6,750,000. L'armée suisse peut être portée en temps de guerre à un demi-million d'hommes : l'effectif maximum de notre milice est de cent mille hommes. La Suisse a 3,350,000 habitants : le Canada a

7,000,000 d'habitants. La Suisse, il est vrai, reçoit de chacun de ses enfants un service total de 163 jours ; mais le jour où nous serions indépendants, où nos sacrifices, par conséquent, ne profiteraient plus qu'à nous, quel Canadien ne serait heureux de faire pour son pays ce que le citoyen suisse fait si gaiement pour le sien ?

Enfin, — il ne tiendrait qu'à nous de le vouloir, — le respect des droits des minorités, le peuplement rationnel du pays avec des races susceptibles de comprendre nos traditions et de se pénétrer de notre idéal, l'adoption de bonnes lois sociales et économiques, nous assureraient la paix intérieure qui manque déjà et qui va manquer de plus en plus aux Etats-Unis.

Il a existé jusqu'ici entre l'Angleterre et ses grandes colonies autonomes une sorte de contrat tacite par lequel celles-ci acceptaient les désavantages de la dépendance comme rançon de la protection réelle ou illusoire que leur offrait la métropole. Avec l'impérialisme militaire, tout en gardant les désavantages de l'état colonial, nous assumons les mêmes obligations et courons les mêmes dangers que la nation du monde la plus répandue et la plus enviée : tous les ennemis que la Grande-Bretagne s'est faits par ses conquêtes, par ses rapines, par ses intrigues, par ses ambitions de toute sorte, seront nos ennemis ; n'ayant pas voix

au chapitre de la guerre, et ne pouvant nous y faire entendre qu'à condition de remettre au reste de l'empire la direction de nos affaires, nous ne serons jamais sûrs du lendemain, jamais nous n'aurons de sécurité.

Le *Canada* disait naïvement le 6 avril dernier, après avoir représenté comme un triomphe autonomiste l'ordre du jour du 29 mars :

Le *Witness* semble adopter le arguments du *Telegram* de Toronto et essaie de faire surgir aux yeux des Canadiens-français les horreurs d'une conquête de notre pays par l'Allemagne. Certes, les Canadiens n'envient point le sort des Alsaciens-Lorrains.

Mais ils se demandent sous quel prétexte l'Allemagne viendrait leur faire la guerre. **ILS NE LUI ONT JAMAIS RIEN FAIT !**

Si le *Canada* entendait par là que nous n'avons jamais eu de raisons de provoquer l'Allemagne, la vérité est trop évidente pour que l'on songe à y contredire. Mais l'organe ministériel doit admettre qu'il y a quelque chose de changé entre l'Allemagne et nous, quand nos gouvernants peuvent se permettre, dans le seul but de flagorner la métropole, des incartades comme ces paroles prononcées par M. Laurier à la séance du 29 mars :

Nous avons probablement lieu de croire, comme on vient de nous l'apprendre, que l'Allemagne construit plus de navires que l'Angleterre et les construit plus rapidement.

Il y a une conclusion à tirer de ces renseignements, et c'est que l'ALLEMAGNE SE PREPARE A FAIRE UN JOUR SUR MER A L'ANGLETERRE CE QU'ELLE A FAIT A LA FRANCE SUR TERRE.

Tout le monde sait aujourd'hui que pendant des années la Prusse se préparait dans l'ombre à lutter contre la France, qui, jusqu'alors, avait été la plus puissante nation militaire du monde ; la Prusse attendait une occasion, et quand l'occasion se présenta, elle frappa le coup fatal. (1)

De telles paroles n'auraient aucune portée dans la bouche d'un simple député ou dans les colonnes d'un journal d'opposition ; sur les lèvres d'un chef de cabinet, et dirigées contre une nation avec laquelle nous sommes encore, officiellement du moins, en relations d'amitié, elles constituent une provocation gratuite dont l'Allemagne aura raison de nous garder rancune. Et ce n'est là qu'un exemple des ennuis que nous allons nous attirer d'un peu partout pour l'amour de la métropole.

\* \* Certains esprits bornés, dans la presse anglaise, s'imaginent que nous réclamons le maintien du *statu quo* par haine de la souveraineté britannique. Si tel était notre mobile, la résolution du 29 mars serait de nature à nous réjouir profondément. Il ne faut pas en effet être grand clerc pour saisir tout l'intérêt que certains pays auront désormais à soutenir les Etats-Unis dans une agression contre le Canada.

---

(1) « Hansard », version française, édition du 29 mars.

Pour en rester à l'Allemagne, voici une nation qui cherche des débouchés commerciaux dans tous les pays du globe, dont l'expansion commerciale en Extrême-Orient est entravée par l'Angleterre et son allié, le Japon, au point qu'elle a dû renoncer pour le présent à se créer des sphères d'influence dans cet Empire Jaune où toutes les autres grandes puissances coloniales taillaient à sabre que veux-tu : croit-on qu'elle va se croiser les bras devant une fédération panbritannique qui est un défi à sa puissance ? Le gouverneur du Missouri, M. Folk, un des jeunes politiques américains les plus en vue, et probablement un futur candidat à la présidence, disait l'autre-jour dans un grand discours à Asheville (Caroline du Nord) que les Etats-Unis devaient se préparer sans retard à s'emparer du Canada. Hearst, le puissant journaliste *jaune* qui fomenta la guerre contre l'Espagne en 1898, et dont les idées arriveront un jour ou l'autre à la Maison-Blanche, est partisan de l'annexion forcée. Enfin il y a aux Etats-Unis quinze millions d'Irlandais et autant d'Allemands, qui les uns et les autres, advenant la guerre que M. Laurier feint de redouter, pousseraient le colosse américain de toutes leurs forces contre le Canada. Et c'est ce moment que nous choisissons pour insulter délibérément l'Allemagne ! Si demain l'on venait nous dire que Guillaume II a offert son aide

aux Américains pour la conquête du Canada comme prix de leur bienveillante neutralité en Extrême-Orient, aurions-nous raison d'en être surpris ?

Si, contre toute prévision, les Etats-Unis résistent à la tentation de nous englober, nos propres loyalistes se chargeront d'évincer la Grande-Bretagne de l'Amérique septentrionale quand le fardeau militaire qu'ils auront assumé dans un mouvement d'enthousiasme irréfléchi leur sera devenu trop lourd ; l'histoire des colonies américaines montre que jamais le loyalisme de la Nouvelle-Angleterre ne fut plus ardent qu'à la veille de la Révolution ; l'histoire du Canada est là pour nous rappeler que les seuls mouvements annexionnistes dignes de mention, en notre pays, ont pris naissance parmi nos compatriotes anglais et ont été déterminés par des causes économiques.

Les Canadiens-Français—on l'a déjà dit, mais on ne saura jamais trop le répéter—n'auraient donc qu'à laisser marcher les choses au gré de l'école impérialiste, pour satisfaire les sentiments anglophobes qu'ils se voient imputer aujourd'hui après leur attachement séculaire à la couronne britannique.

Nous combattons la fédération impériale, parce qu'en faisant disparaître le Canada dans une république appauvrie par son imprévoyance et mûre

pour l'anarchie, elle ferait perdre à notre pays le fruit d'un siècle et demi de dévouement à un idéal supérieur de gouvernement.

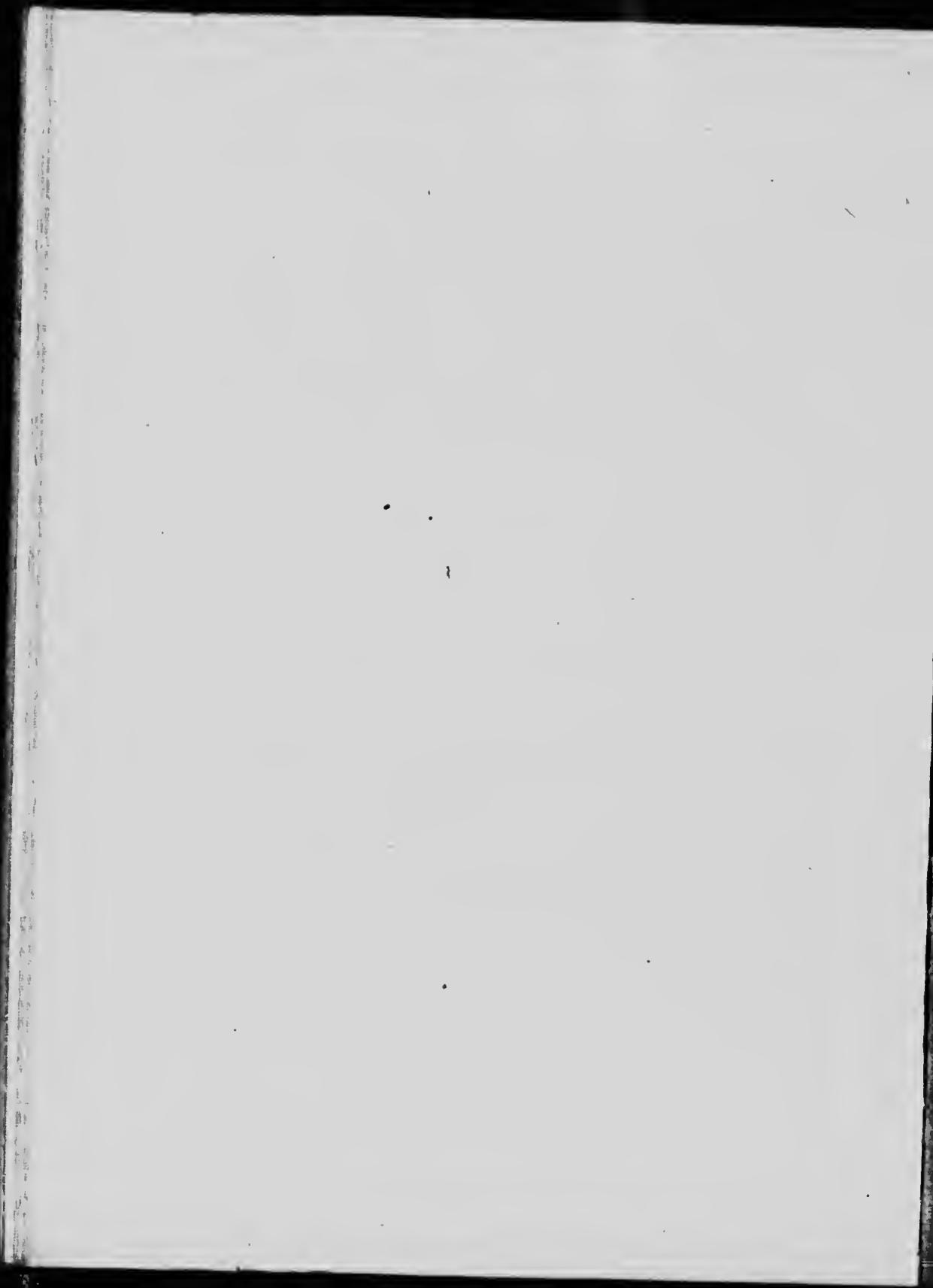
Nous la combattons aussi parce que l'annexion aux Etats-Unis nous priverait, nous les Canadiens-Français, des droits constitutionnels qui nous sont garantis par la constitution de 1867. L'intérêt général du pays et l'intérêt particulier de notre race sont ici d'accord.

Les hommes politiques de la métropole devraient comprendre que ce double sentiment, loin d'être une menace pour le lien colonial, est la meilleure garantie du maintien de la souveraineté britannique sur cette partie du continent américain.

Libre à eux de retourner, s'ils le veulent, aux rêves insensés de lord North et de Georges III ; notre mot d'ordre à nous sera désormais :—Le retour à l'autonomie, ou l'indépendance !

Et s'ils en étaient rendus à regarder cette devise comme de la trahison, nous en serions quittes pour dire avec Patrick Henry : *If that be treason, let it be treason !*

---





LA TROISIÈME FEUILLE

*paraîtra probablement en septembre prochain. Elle aura une centaine de pages et sera un exposé de la Doctrine nationaliste.*



